

SYNDICALISME Supplément au n° 3363 du 14 juin 2012 HEBDO

LES ARGUMENTAIRES

↳ LES JEUNES

Victime d'une réalité qui la dépasse largement dans la société, la génération des 15-29 ans (ils sont 11,3 millions) porte les stigmates des défaillances de notre société toute entière. Malgré un taux de chômage et un taux de pauvreté parmi les plus élevés au sein de la population française, les jeunes bénéficient peu des aides sociales. En 1970, on dénombrait 5,5 % de ménages pauvres parmi les moins de 25 ans. Ils sont aujourd'hui 21 %.

“ Les taux de chômage et de pauvreté des jeunes sont parmi les plus élevés au sein de la population française ”

Le risque d'une génération sacrifiée, ou « perdue » comme l'indique l'Organisation internationale du Travail dans un de ses rapports daté d'août 2010, est bien présent. Les jeunes issus des quartiers populaires (zones urbaines

sensibles (Zus) et zones d'éducation prioritaire) sont sans conteste ceux sur lesquels se concentre le noyau dur du syndrome de la génération « sacrifiée ».

La CFDT veut changer concrètement leur situation sur le marché du travail.

↘ ETAT DES LIEUX SUR LA JEUNESSE : LES SYMPTÔMES D'UNE GÉNÉRATION SACRIFIÉE

L'EMPLOI OU LA RACINE DU PROBLÈME

Comme l'a confirmé récemment le Conseil d'orientation pour l'emploi, la plupart des difficultés rencontrées par les jeunes aujourd'hui s'explique en grande partie par le déficit structurel d'activité sur le marché de l'emploi. **Ce sont bel et bien les crises successives qui ont aggravé depuis 1973 le chômage des jeunes et leurs difficultés dans l'accès à l'emploi.**

L'EMPLOI DES JEUNES DE 15 À 30 ANS, EN CHIFFRES

- **5,3 millions** sont en emploi (20 % de l'emploi global).
- **1 million** est au chômage, soit **42 % des chômeurs**.
- Le taux de chômage des jeunes fin 2009 est de **17,3 %**, taux jamais atteint depuis 1975.
- Sur 940 000 jeunes de 15 à 29 ans recensés en 2009 dans les Zus, **30 % sont au chômage**.
- **3 jeunes chômeurs sur 10** sont au chômage depuis plus d'un an.
- Ils représentent **52 %** des bénéficiaires de la mesure « indemnisation assurance chômage entre 4 et 6 mois » (CDD et intérim).
- Chez les moins de 26 ans, **1 emploi sur 4 bénéficie d'une aide de l'Etat en 2009** (contre 1 sur 25 pour l'ensemble des actifs) : sur 700 000 emplois, 600 000 sont des contrats en alternance et 100 000 des contrats aidés.

Source : Dares, *Emploi et chômage des jeunes en 2009*.

Le problème du chômage des jeunes est double. Il s'explique d'une part par l'allongement de la période d'insertion des jeunes jusqu'à un emploi stable (27 ans en moyenne), et d'autre part par le nombre important de jeunes dont le manque de qualifications, de réseaux sociaux, ou l'origine ethnique et/ou géographique les expose davantage au risque de galère à durée indéterminée.

La France reste l'un des plus mauvais élèves de l'OCDE en matière d'emploi des jeunes : un jeune chômeur sur quatre passe plus d'un an au chômage, contre un sur cinq en moyenne dans l'OCDE. De plus,

seul un quart des jeunes de moins de 25 ans en emploi ont un CDI correspondant à leur niveau d'étude.

UNE CRISE DU LOGEMENT CONTINUE

Si la hausse récente du coût des loyers (+ 1,45 % en 2010 selon l'Insee) n'arrange rien, la problématique de pénurie de logements de petites surfaces (T1 et T2), particulièrement prisés par les jeunes, reste la même qu'avant la crise. Seuls 5 % des logements sociaux sont des studios et 18 % des T2.

De plus, les jeunes supportent depuis longtemps les loyers les plus chers. En 2000, le montant moyen annuel des loyers était de 3 356 euros pour les moins de 25 ans et de 3 059 euros pour les 25-34 ans. A même période, il était de 1 957 euros pour les 35-44 ans et de 838 euros pour les 65-74 ans.

Dans le même temps, le budget public consacré à la construction de logements sociaux n'a cessé de se réduire, passant de 800 millions d'euros en 2008 à 550 millions d'euros en 2009 et 480 en 2010, pour diminuer encore en 2011.

DES JEUNES PLUS NOMBREUX À RENONCER AUX SOINS

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont nombreux à renoncer aux soins pour raisons financières.

Entre 16 et 25 ans, le taux de couverture par une complémentaire santé, hors Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), baisse fortement.

Les jeunes adultes de 20 à 29 ans sont les moins bien couverts, souvent faute de revenus suffisants. De plus, l'accès à l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) reste très limité.

LES PLUS TOUCHÉS, LES MOINS AIDÉS

Si de nombreux jeunes ont accès aux « filets de sécurité » que représentent les aides familiales, **ceux dont les ressources familiales sont trop limitées bénéficient peu d'aides extrafamiliales.**

En redistribuant peu à la partie de la population qui se forme ou qui entre dans la vie active, **notre modèle**

contribue à creuser les inégalités. Qui plus est, il n'incite pas les jeunes à prendre leur autonomie : seuls 14 % des jeunes vivant hors du domicile familial déclarent bénéficier d'aides provenant d'autres ménages. Le système de quotient familial incite ainsi les familles à garder leurs enfants dans le foyer.

Seules quelques aides sont accessibles aux 4 millions d'inactifs de 15 à 26 ans (étudiants ou non inscrits au chômage). La plus généreuse d'entre elles concerne les 100 000 étudiants qui, en 2008-

2009, bénéficiaient de l'échelon 6 du système de bourses étudiantes sur critères sociaux, soit 460 euros versés pendant neuf mois et demi.

Pour les jeunes rencontrant de grandes difficultés d'accès à l'emploi, le Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) ne leur permet de toucher au maximum que 450 euros par mois.

En matière de protection sociale, la France exclut très nettement les jeunes du droit commun en leur interdisant délibérément l'accès au RSA.

↘ CE QUE VEUT LA CFDT POUR LES JEUNES : LIER AUTONOMIE ET ÉMANCIPATION

INVESTIR DANS L'EMPLOI, PREMIER FACTEUR D'AUTONOMIE

Le problème de l'emploi et du chômage des jeunes est lié au problème global de l'emploi et du déficit d'activité. Depuis 35 ans, seules des mesures ciblées ont été mises en place par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Elles peuvent se justifier, mais doivent s'accompagner d'une approche globale : meilleure répartition du travail, réduction du fossé entre les multiples statuts de salariés, lutte contre l'utilisation abusive des contrats de travail courts...

La CFDT veut à la fois :

- **une approche intégrée et à long terme sur l'emploi,** qui doit également apporter des solutions aux jeunes : elle correspond à deuxième étape de

la sécurisation des parcours professionnels voulue par la CFDT ;

- **une approche justifiant des mesures ciblées sur les jeunes,** afin de répondre aux situations créées par les chocs conjoncturels qui impactent les jeunes sur le marché de l'emploi.



POUR PLUS DE DÉTAILS,
VOIR L'ARGUMENTAIRE
« L'EMPLOI DES JEUNES ».

Pour la CFDT, aucun jeune ne doit être laissé sans solution. C'est tout l'enjeu de la « Garantie Jeunes » qu'elle propose (voir encadré) et qui pose le principe du droit des jeunes à être accompagnés vers l'autonomie.

LA « GARANTIE JEUNES » QUE PROPOSE LA CFDT

POUR QUI ?

Tous les jeunes sortant de formation initiale ou étant sortis du marché du travail.

QUOI ?

Un accompagnement renforcé par le service public de l'emploi ou le réseau des missions locales. Selon la situation du jeune (qualifié ou non, en difficultés sociales et/ou scolaires ou non, chômeur de courte ou longue durée ou non, etc.), un panel de solutions lui serait pro-

posé : accès à l'emploi, à une formation initiale ou professionnelle, ou au service civique.

En contrepartie de son engagement dans un parcours d'accès à l'activité, une aide financière serait attribuée au jeune pour l'accompagner dans son accès à l'autonomie. Au-delà de l'indemnisation « classique » de l'Unedic à laquelle ont droit les jeunes ayant des droits ouverts à l'indemnisation, cette aide pourrait prendre des formes diverses pour les jeunes n'ayant

pas accumulé assez de droits ou les ayant épuisés :

- soit le RSA ouvert à tous les jeunes précaires sortis de la formation initiale, salariés ou inscrits comme demandeurs d'emploi et n'étant pas inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- soit une allocation forfaitaire sans condition de ressources pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi : avance de droits à l'indemnisation cofinancée par l'Unedic et l'Etat par exemple.

POUR LE LOGEMENT

Afin de remédier à la pénurie globale de logements qui impacte particulièrement les jeunes, la CFDT réaffirme sa volonté de voir Action Logement déployer des moyens importants dans la construction de logements pour les jeunes. **Elle propose la construction annuelle de 15 000 logements sociaux supplémentaires.**

Elle appelle également l'Etat à s'engager dans la construction de 900 000 logements sociaux, dont une part importante de logements de petites surfaces (T1 et T2) qui bénéficieraient aux jeunes.

La CFDT demande enfin le blocage des loyers lors de la relocation, ainsi que le plafonnement du prix locatif au mètre carré dans les zones tendues des grandes agglomérations.



POUR PLUS DE DÉTAILS,
VOIR L'ARGUMENTAIRE
« LE LOGEMENT DES JEUNES ».

POUR LA SANTÉ

Au même titre que pour l'ensemble des actifs, la CFDT revendique la généralisation d'une couverture complémentaire santé et prévoyance pour tous. Pour cela, **l'aide à la complémentaire santé dont peuvent bénéficier les jeunes aujourd'hui (d'un montant de 200 euros pour tous les jeunes de moins de 25 ans) doit être repensée** pour couvrir l'ensemble des dépenses de santé des jeunes les plus modestes dans le cadre du tiers-payant.

Mais le renforcement d'un droit ne suffira pas à lui seul pour régler la question de l'accès aux soins des jeunes. **Il faut aussi renforcer le rôle de coordinateur des politiques d'information et de prévention que tiennent les centres de santé de Sécurité sociale, et mettre en œuvre une politique d'éducation alimentaire et sanitaire dès l'école.**

FORMER POUR MIEUX ARMER LES INDIVIDUS

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, il faut mieux articuler système de formation initiale et système de formation professionnelle et continue. **Le principe de « droit à la formation initiale différenciée », acté à deux reprises dans les accords de 2003 et 2009 relatifs à la formation professionnelle, doit se décliner concrètement dans la vie des salariés.**

Pour la CFDT, l'essor de la formation en alternance doit être quantitatif et qualitatif. Doubler le nombre de jeunes en alternance n'est envisageable que si les entreprises s'engagent véritablement à embaucher des jeunes en formation. Les employeurs doivent assurer un encadrement de qualité et être en capacité de former des tuteurs à l'accompagnement de ces jeunes. Voilà les préalables que la CFDT pose au relèvement du niveau d'obligation d'embauche de jeunes alternants (passé récemment de 3 à 5 % de l'effectif des entreprises de plus de 250 salariés).

Enfin, un service de l'orientation tout au long de la vie doit se mettre en place au bénéfice de tous. Ce guichet unique, fortement territorialisé, doit coordonner l'ensemble des acteurs liés à l'orientation (centres de formation, centres d'information et de documentation jeunesse, centres d'information et d'orientation, missions locales, chambres consulaires...), éviter les doublons et assurer l'accès à une information de qualité sur les métiers et les formations initiales et continues existantes.

La CFDT reprend à son compte la proposition largement acceptée du Livre vert sur la jeunesse qui vise à établir une loi quinquennale de programmation sur la jeunesse. Dans son versant social, cette proposition pourrait être déclinée par un engagement des partenaires sociaux à faire un point régulier sur la question des jeunes.